

Luché-Pringé

La Lorgnette



Le bonheur est à Luché-Pringé

Habiter un village est un avantage que bien des citadins nous envient, surtout en ces temps de crise sanitaire. Mais encore faut-il que ce village soit attractif, accueillant, vivant, et authentique.

Il y a maintenant 20 ans, nos élus, soucieux de mettre en valeur Luché-Pringé ont recherché l'adhésion à la marque Petites Cités de Caractère pour Luché-Pringé.

Opération réussie si l'on en croit les nombreux touristes qui viennent voir nos vieilles pierres, échanger avec les habitants et goûter au plaisir de la campagne au bord du Loir. D'un bout à l'autre de la commune, châteaux, manoirs, moulins, églises, maisons anciennes, anciennes fermes, base de loisirs, chemins de randonnée, pistes cyclables, fêtes de Pringé et d'autres encore, sont découverts, appréciés ou critiqués.

Mais l'opération qui nous engage dans l'application d'une charte à respecter, pas toujours comprise par les habitants mais évidente pour qui aime son village et considère son habitation comme une partie d'un ensemble harmonieux en matériaux, en couleur, en forme, en style.

La charte qualité des PCC concerne les habitations situées dans la zone protégée de la commune. Cette zone est essentiellement attachée aux monuments historiques tels les bourgs de Luché et Pringé, mais également les sites classés, tels le site de Gallerande ou de Mervé ou encore les caves du port des roches. Chacun peut prendre connaissance des limites de ces zones à la mairie, ou dans le nouveau plan d'urbanisme.

Que contient La charte :

★ L'obligation pour la commune d'entretenir, de restaurer et de mettre en valeur les patrimoines, d'embellir et de requalifier les espaces publics conformément à sa typologie.

★ L'obligation pour les habitants situés en zone protégée de ne jamais engager de travaux sans tenir compte des préconisations d'un architecte conseil mis à leur disposition, ou sans l'avis sur le sujet.

Le non respect de cette démarche peut entraîner l'obligation de refaire les travaux pour les rendre conformes. Cela concerne les toitures, les ouvertures, les menuiseries, les enduits, les clôtures, mais aussi les dimensions tout en étant conformes aux obligations d'urbanisme.

Alors, à l'heure où vous préparez vos travaux de printemps, pensez à vous informer des solutions pour vos rénovations :

Pas de matériaux plastiques, pas de couleurs vives, pas de volets roulants, pas de velux saillants, pas de panneaux solaires visibles de la rue, rénovez vos volets et porte bois, demandez l'autorisation si vous changez vos clôtures, pensez haies végétales et murets, regardez les exemples de ceux qui ont réussi leur embellissement.

Et surtout : demandez le conseil de l'architecte du patrimoine des Petites Cités de Caractère pour chaque transformation extérieure de votre maison.

Avec la commission tourisme et le conseil municipal, nous avons décidé d'aider financièrement les travaux significatifs et conformes de rénovation des habitations en zone protégée. Les modalités sont à l'étude, vous en serez informés.

www.ville-luche-pringe.fr | Rejoignez-nous sur Facebook



Compte-rendu simplifié du conseil municipal du 22 février 2021

Point 1- Convention d'adhésion au service efficacité énergétique du PETR.

Le conseil municipal a approuvé l'adhésion de la commune au nouveau service «Efficacité Energétique» proposé par le Pays de la Vallée du Loir. Objectifs:

Accompagnement dans les diagnostics thermiques et aide au financement des audits.

Point 2- Adhésion à l'association des Petites Cités de Caractère de la Sarthe.

Le conseil a validé le renouvellement de l'adhésion à l'association des PCC pour 2021.

Point 3- Aide à la rénovation extérieure des habitations pour les particuliers.

Un budget annuel sera prévu dès 2021 pour aider (5% du montant encadré) à la réalisation des travaux de rénovation des habitations des particuliers, sous réserve de leur conformité aux prescriptions architecturales de la charte des Petites Cités de Caractère. Des modalités d'application sont à l'étude. Le conseil a validé cet engagement.

Point 4- Décision d'aliénation du chemin rural n°111 situé à Vaux Vallier, après enquête publique.

Le conseil autorise la vente du chemin rural n° 111 après l'avis favorable rendu par le commissaire enquêteur.

Point 5- Ouverture d'un budget annexe pour la création d'un lotissement.

Le conseil a validé le projet d'ouverture d'un budget annexe pour la gestion d'un nouveau lotissement rue des Prés.

Point 6- Bilan Naissance décès.

Les naissances et décès de Luchois (2 naissances et 4 décès) survenus à l'Hôpital du Bailleul font l'objet de frais administratifs remboursés par la commune. Le conseil a validé ce paiement.

Point 7 Enquête EARL Verdier.

Le conseil a donné l'aval, après enquête environnementale favorable, à l'EARL pour la création d'un poulailler sur la commune voisine de Mansigné.

Point 8- Attributions de compensations prévues pour la commune en 2021.

Le montant prévu des attributions de compensation, reversé par la Communauté de Communes, comparable à celui de l'année précédente, a été approuvé par le conseil.

Point 9- Compte-rendu des dernières commissions travaux et finances.

Le point a été fait sur les grands travaux et leurs financements prévus dans le budget 2021 en cours d'établissement.

Point 10- Autorisation de demandes de subvention DETR pour l'année 2021.

Deux projets peuvent faire l'objet d'une demande de subvention DETR (Etat):

- ★ Un développement des installations touristiques.
- ★ Des aménagements concernant la maison médicale.

Le conseil a approuvé l'engagement de ces demandes.

Le conseil municipal de Luché-Pringé

Qui compose ce conseil ? Quelles sont leurs missions ?



1 Laurence Fabre : Conseillère municipale
Petites Cités de Caractère, Tourisme et Communication

2 Gilles Guyard : Conseiller municipal
MAPA, Finances, Vie associative, CCAS et Social-Emploi

3 Patricia Denis : Conseillère municipale
Vie scolaire, Restaurant scolaire, Petites Cités de Caractère et CCAS.

4 Jean-Luc Blanchard : Adjoint au maire
Finances, Travaux, Urbanisation, Développement durable, Éclairage-Signalétique, Communication, MAPA, Tourisme, Vie associative, Sécurité, CAO et Petites Cités de Caractère.

5 Marc Lesschaeve : Maire de Luché-Pringé
Le maire de la commune occupe une place dans toutes les commissions. Il est d'ailleurs le président de chacune d'entre elles.

6 Christian Leroy : Adjoint au maire
CAO, Finances, Travaux, Espaces verts, Urbanisation, Développement durable, Éclairage-Signalétique, MAPA, Vie associative, CCAS, Sécurité et Social-Emploi.

7 Jean-Pierre Boitard : Conseiller municipal
Travaux.

8 Christian Échavidre : Conseiller municipal
Travaux, Développement durable, Restaurant scolaire et Salles municipales.

9 Jean-Pierre Bamas : Conseiller municipal
Travaux, Espaces verts, Cimetières et salles municipales.

10 Alexandra Serrare : Conseillère municipale
Vie scolaire, Restaurant scolaire, CCAS et Petites Cités de Caractère.

11 Isabelle Petit : Conseillère municipal
Vie scolaire, Tourisme, Social-Emploi et CCAS.

12 Nadine Lamy : Conseillère municipal
Espaces verts, Communication, Social-Emploi et CCAS.

13 Églantine De Cossé Brissac : Conseillère municipal
Communication, Tourisme et Petites Cités de Caractère.

14 Lyne Debert : Adjointe au maire
Développement durable, Social-Emploi et CCAS.

15 Jean-Denis Boudvin : Adjoint au maire
MAPA, Finances, Travaux, Urbanisation, Espaces verts, Développement durable, Éclairage-Signalétique et Petites Cités de Caractère.

16 Séverine Bodrais : Adjointe au maire
CAO, MAPA, Finances, Vie scolaire, Restaurant scolaire et Tourisme.

17 Mathieu Tavares Da Silva : Conseiller municipal
Espaces verts.

18 Yveline Guideau : Conseillère municipale
Vie scolaire, Restaurant scolaire, Tourisme et Petites Cités de Caractère.

19 Denis Maillet : Conseiller municipal
Travaux, Sécurité et Cimetières.

Environnement et Utilité publique

Dans le cadre d'un marché public, le bureau d'études GEOFIT Expert, prestataire missionné par la DREAL des Pays de La Loire, est autorisé, sous réserves des droits tiers, à réaliser des levés bathymétriques et topographiques sur la rivière « Le Loir ».

À cet effet, il peut pénétrer dans les propriétés privées et publiques, closes ou non closes à Luché-Pringé.

Chacune des personnes chargées des études ou travaux sera munie d'une copie du présent arrêté qu'elle sera tenue de présenter à toute réquisition.

Il est interdit d'arracher ou de déplacer les repères posés par les agents de l'administration ou leurs prestataires de services.

Agence postale

Votre agence adapte ses horaires, pour maintenir ce service essentiel. Ouverture de 14h à 17h30, au lieu de 9h30 à 12h30, aux dates suivantes :

★ **Vendredi 12 et jeudi 18 mars.**

Merci de votre compréhension.

Nouveau : Aloa Prestations Esthétique

Mme Nathalie Bataille est esthéticienne à domicile depuis dix ans sur le secteur de La Flèche. Intervenant dans la commune, elle a été séduite par le dynamisme de Luché-Pringé et a décidé de s'installer dans le salon de coiffure « Coif Style Aurélie » (1 rue Paul Doumer 72800 Luché-Pringé) qui propose ainsi deux activités complémentaires.

Des travaux de décoration ont été réalisés l'année dernière dans le salon, profitant de cette occasion pour aménager et sublimer la pièce des soins esthétique et offrir un espace agréable et chaleureux.

Diverses prestations vous sont proposées : épilations, soins visage, soins beauté, modelage relaxant.

Retrouvez les tarifs sur le site www.aloa-esthetique.fr

Prendre rendez-vous au 06 22 84 74 05.

Offices religieux

★ Luché-Pringé

14, 21 et 28 (Rameaux) mars. Messe à 10h30.

4 avril (Pâques). Messe à 10h30.

★ Mareil-sur-Loir

7 mars. Messe à 10h30.

Idée de sortie

Une randonnée est organisée tous les mercredis après-midi à Luché-Pringé (sauf en cas de pluie).

Rendez-vous place des Tilleuls à Luché à 14 heures pour une petite marche de 5 kms environs et pas très rapide. Si vous êtes intéressés venez au rendez-vous ou me contacter au 06 70 23 58 63.

Visite du Manoir de Venevelles

Ouverture au public :

★ **Du 6 août au 30 septembre 2021**, Visite des jardins et de la chapelle. **Tous les jours (sauf lundis et mardis) de 10h à 16h.**

★ Visite tout au long de l'année sur rendez-vous uniquement. ✉ emmanuel.dyvoire@orange.fr

Job saisonnier à Luché-Pringé - été 2021

Nous vous proposons de nous rejoindre pour faire la saison de castration du maïs cet été.

Vous pouvez nous contacter :

★ Au 06 83 86 55 97 ou au 06 37 37 40 62,

★ Sur la page Facebook : « EARL Chartier ».

Mairie

Tél. 02 43 45 44 50

En cas d'urgence :

06 24 26 49 96

Agence postale

Tel. 02 43 94 42 06

Généralistes

Dr. Texier-Legendre

Tel. 02 43 45 45 16

Dr. Leroux Yannick

Tel. 02 43 45 47 79

Dr. Besseau

Tel. 02.43.45.23.12

Kinésithérapeute

M. Lecomte Sébastien

Tel. 02 43 48 94 20

Ostéopathe

Mme Peslier Sandy

Tél. 06 86 46 08 82

Psychothérapeute

M. Legendre Frédéric

Tel. 02 43 46 41 74

Numéros utiles

Infirmières

Mme Jamaux Emeline

Tel. 02 43 45 44 17

Mme Pousse Catherine

Tel. 02 43 45 44 17

Dentiste

Dr. Isabelle

Jaulin Nieuwenhuyze

Tel. 02 43 45 91 03

Podologue

M. Pineau Franck

Tel. 02 43 42 86 75

Port. 06 70 25 97 05

Pharmacie

6, rue Pasteur

Tel. 02 43 45 44 21

Centre de secours

112 ou 18

SAMU 15

Gendarmerie 17

✉ **Mairie** : mairie-de-luche-pringe@wanadoo.fr

Le clin d'oeil des ptits Luchois

mars 2021



INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE année scolaire 2021-2022

Pour les enfants nés en 2018 et AVANT,

La période est exceptionnelle aussi, je vous propose de réaliser les inscriptions en appelant l'école au 02 43 45 48 62

- les jeudis 15 et 22 avril
- de 9 h à 17 h

Carnaval

Le carnaval de l'école aura lieu le vendredi 26 mars au matin. Cette année, pas de défilé dans les rues comme habituellement. Les enfants arriveront déguisés le matin en classe, et feront un mini défilé devant les autres classes, dans la cour.

Création en cours

La classe de CM1-CM2 participe au projet « Création en cours ». Trois artistes parisiennes viennent régulièrement faire des résidences à Luché-Pringé. Les élèves participent alors à des ateliers mêlant théâtre, danse, chant et écriture.

La finalité de ces ateliers sera un spectacle, prévu pour le moment le jeudi 1er Juillet.

1^{er} point d'entrée avant toute autre démarche

3900

(particulier)

3901

(professionnel)

SAV fixe et internet

Informations commerciales

Informations sur votre facture

Via internet : <http://assistance.orange.fr>

Professionnels : 3901 ou <http://pro.orange.fr/contacts>

Service clients mobile - 0 825 000 706

L'internet haut débit par satellite : 3420 ou www.nordnet.com

reseaux.orange.fr

onglet « couverture réseau » pour testez votre éligibilité à la fibre

reperes-travaux.orange.fr

- Déclarer une panne à mon domicile
- Raccorder un logement au réseau téléphonique public
- Viabiliser un terrain nu
- Réaliser d'autres types de travaux modifiant le réseau Orange
- Signaler un équipement endommagé sur la voie publique

Les applications mobiles à votre service



Orange
et moi



Dommages
Réseaux



Orange
Jobs



Ma
Livebox



Mon
réseau